

Don patriotique du citoyen de Loffre, de la commune d'Ecourt-le-Long (Pas-de-Calais), lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don patriotique du citoyen de Loffre, de la commune d'Ecourt-le-Long (Pas-de-Calais), lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 275;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25517_t1_0275_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

64

Le citoyen Carpentier envoie le titre de sa maîtrise de marchand mercier, et fait don à la patrie du montant de la liquidation.

Il écrit en ces termes :

« Depuis que le règne des vexations est fini, je suis à la recherche du parchemin ci-joint, qui prouve que le despote ma vendu chèrement la permission de faire usage de mes facultés, pour en faire l'offrande à ma patrie, laquelle, dans mes principes, ne doit pas être responsable d'abus aussi révoltants, en attendant que je lui en fasse une autre, consistant en un nouveau mémoire économique, relatif aux forêts nationales, à la conservation et prospérité desquelles je travaille et travaillerai toujours avec le zèle d'un véritable ami de son pays.

« Signé, L. Carpentier-Leforestier ».

Nota. A la marge dudit titre, j'y ai déclaré que je fais don à la nation de ce que je pourrais exiger aux termes des décrets.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

65

Le citoyen Rougemont, représentant du peuple près l'armée du Rhin pour l'embrièvement, écrit à la Convention nationale, de Landau, le 5 messidor, qu'aucun sacrifice ne coûte aux braves républicains qui se sont si généreusement dévoués à la défense de la patrie. Il joint la lettre du citoyen Jacques la Manche, maréchal-des-logis de gendarmerie, qui lui a remis un assignat de 25 liv. pour les frais de la guerre; somme à laquelle son amour de la République l'a imposé annuellement tant qu'elle durera. Il joint encore 2 écus de 6 liv. qui lui ont été remis par un officier du 2^e bataillon du 105^e régiment, par un volontaire de sa compagnie, qui veut être inconnu. Voilà, dit-il, les traits qui caractérisent les républicains et les vrais défenseurs de la liberté, de l'égalité, de l'unité et l'indivisibilité de la République. Que les tyrans de l'Europe, coalisés contre nous, apprennent ce qu'on peut avec de tels soldats. Il adresse aussi 2 croix du ci-devant ordre de Saint-Louis, qui lui ont été remises [par le Cn Lariboisière, chef de bataillon, qui a ramené en France les otages restés à Mayence (2)].

La lettre du citoyen Jacques la Manche est ainsi conçue :

« Ennué d'un nom que portoit le dernier de nos tyrans, je me présentai l'an dernier, le jour de Saint-Jean (vieux style), devant le représentant du peuple qui étoit alors à l'armée du Rhin, afin qu'à ce nom qui me répugnoit, il voulût bien m'accorder d'y substituer le nom de mon département, la Manche, et recevoir l'offre que je faisais à ma patrie,

pour les frais de la guerre, d'une somme annuelle de 25 liv. : ma demande me fut accordée. Je viens aujourd'hui m'acquitter d'une dette si chère à mon cœur et renouveler le serment de vivre libre ou mourir.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

66

Le citoyen Guissain de Loffre, de la commune d'Ecourt-le-Long, district de Bapaume, département du Pas-de-Calais, adresse à la Convention nationale un léger gage de son civisme, qu'il la prie d'accepter au nom de la patrie; c'est un don modique de 5 liv. qu'il offre pour l'usage et les besoins de la guerre, et qu'il s'engage à réitérer tous les trois mois, jusqu'à ce que notre auguste-République ait fait une paix glorieuse, ou anéanti les tyrans et les despotes coalisés. C'est le denier de la veuve, je le sais, dit-il, mais un Sans-culotte n'est pas aussi riche en fonds qu'il l'est en républicanisme; ses dons sont modiques, mais ils sont d'un cœur pur et sincère. A cette offrande à la patrie par trimestre, j'en ajoute une autre, dit-il encore, qui sera de 25 liv., et que je promets de payer moi-même au premier défenseur de la patrie qui rentrera dans Valenciennes; à la prise de cette ville, je me transporterai aussitôt sur les lieux pour lui présenter ce petit don et lui donner le baiser de fraternité.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

67

Une députation de la société populaire de Montagne-bon-Air (3), admise à la barre, félicite la Convention nationale sur son énergique sagesse, et l'invite à rester au poste glorieux où le peuple français l'a placée et dont elle se rend si digne chaque jour. Cette société présente un cavalier jacobin qu'elle vient d'équiper, et qui brûle déjà d'être au poste qui lui sera assigné; le plus chaud sera celui que désire son courage. Elle ajoute que la commune de la Montagne-bon-Air, à l'exemple de la société, s'occupe actuellement de l'équipement de 2 autres cavaliers jacobins qui partiront incessamment; et qui seront aussi présentés à la Convention (4).

L'ORATEUR de la députation : Citoyens législateurs.

La Société populaire de Montagne Bon Air en venant vous féliciter sur votre énergique sagesse, et vous inviter à rester au poste glorieux où le peuple français vous a placé et dont vous vous rendez si dignes chaque jour vous présente un cavalier jacobin qu'elle vient d'équiper. Il est prêt. Il brûle d'être déjà au poste qui lui sera assigné; le plus chaud sera celui que désire son courage; combattre les despotes,

(1) P.V., XL, 292. (Minute du P.V. Bⁱⁿ, 11 mess.).
(2) Bⁱⁿ, 28 mess. (2^e suppl.).

(1) P.V., XL, 293 et XLI, 104.

(2) P.V., XL, 204 et XLI, 104.

(3) Seine-et-Oise.

(4) P.V., XL, 294.